

# Inscription

M.     Mme  
Nom .....  
Prénom .....  
Fonction .....  
Organisme .....  
Adresse .....  
.....  
Code Postal ..... Ville .....  
Téléphone .....  
E-mail .....

Je souhaite recevoir les informations du CAUE de la Gironde par e-mail.

**Je m'inscris à la demi-journée**  
(25€, supports pédagogiques compris)

Je souhaite recevoir une attestation de présence

## Réponse souhaitée avant le 27 novembre 2020

**Merci de remplir un bulletin d'inscription par personne et de le retourner au CAUE de la Gironde** (places limitées à 20 personnes) :

/ Par courriel : [formation@cauegironde.com](mailto:formation@cauegironde.com)

/ Par courrier : 283 rue d'Ornano - 33000 Bordeaux

### Je règle par :

chèque à l'ordre du CAUE de la Gironde     mandat administratif

adresse où doit être envoyée la facture .....

nom du contact ..... tél .....

Numéro d'agrément : 72 33 04465 33 Nos formations sont prises en charge dans le cadre de la formation professionnelle continue (sous conditions). Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies ci-dessus sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la demande ci-dessus également. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à [contact@cauegironde.com](mailto:contact@cauegironde.com). (Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>)



# NOS PARCELLES

# FONT DES PETITS...

# BONNE NOUVELLE ?

# Nos parcelles font des petits... bonne nouvelle ?

## Programme

### Date

4 décembre 2020

### Lieu

siège CAUE Gironde  
283 rue d'Ornano  
33000 Bordeaux  
Tram ligne A - arrêt Stade  
Chaban Delmas

### Durée

1/2 journée

### Prérequis

notion sur les outils  
d'un Plan Local  
d'Urbanisme (PLU)  
et sur les règles  
d'Autorisations du Droit  
du Sol (ADS)

### Objectif de la formation :

- / Prendre connaissance du processus de division parcellaire en Gironde.
- / Comprendre les facteurs qui facilitent ou contraignent la division parcellaire.
- / Acquérir des outils réglementaires pour anticiper et maîtriser la division parcellaire.

### Contenu de la formation :

L'émergence du processus de **densification des tissus résidentiels par Division Parcellaire (DP)** entraîne parfois le développement de formes urbaines davantage subies que choisies. Ce mode d'urbanisation fait l'objet d'un questionnement fort et récurrent de la part des collectivités girondines. Cet atelier permet de prendre connaissance des formes d'habitat que la division parcellaire engendre et des stratégies individuelles des propriétaires pour diviser leur bien. Autour d'exemples concrets, des pistes méthodologiques sur un document d'urbanisme ou lors de l'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme seront proposées et partagées.

#### Public concerné :

Elus, techniciens des collectivités territoriales (service urbanisme, ADS, environnement), professionnels du cadre de vie

#### Méthode pédagogique :

Séance de formation en salle avec des exposés théoriques et des travaux en groupe sur des cas concrets

#### Référents pédagogiques du CAUE :

Fanny Boschat, urbaniste géographe  
Sandrine Piaux, architecte-conseiller  
Claire Garnier, responsable du pôle formation

9h15

Accueil

9h30-12h30

### / La division parcellaire : une densification à l'œuvre des tissus urbains

Comprendre, évaluer, anticiper pour bien prendre en compte ce processus sur votre territoire.

### / Ateliers participatifs : cas pratiques d'instruction thématique

- Division parcellaire et rapport aux voisins
- Division parcellaire et rapport à la rue
- Division parcellaire et organisation des bandes d'accès
- Division parcellaire et surdensification d'un tissu pavillonnaire
- Division parcellaire et préservation des ambiances paysagères

### / Se positionner : quelle gestion et quelle mise en oeuvre ?

- Division parcellaire et urbanisme contentieux
- Division parcellaire et urbanisme réglementaire : tester et écrire la règle
- Division parcellaire et urbanisme négocié : encadrer, accompagner, instruire
- Division parcellaire et urbanisme participatif/de projet